

COMMUNE DE SAINT BONNET DE MURE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la modification de droit commun n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté N°AG-2023-030 du 10 novembre 2023, le Maire de Saint Bonnet de Mure a prescrit l'ouverture d'une enquête publique concernant la modification de droit commun n° 1 du PLU qui se déroulera du :

Jeudi 07 décembre 2023 à 8 h 00 au mardi 09 janvier 2024 à 17 h 30.

Par décision du Tribunal Administratif de Lyon en date du 03 août 2023, Monsieur Alain BOROWSKI, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur et Monsieur Jean-Louis DELFAU, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

La procédure de modification de droit commun n°1 a été engagée pour répondre aux objectifs suivants :

- Modifier l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n° 6 dénommée « Secteur du Forgeron » pour redéfinir les principes d'implantation du bâti sur le secteur centre de l'OAP, permettant de créer un cœur d'îlot végétalisé et d'élargir le périmètre au Sud afin d'anticiper les mutations possibles ;
- Modifier le zonage UA en zone UC sur une partie de la deuxième frange bâtie de l'avenue Charles de Gaulle située à l'ouest de l'hyper centre (secteur du Forgeron), compte-tenu de la complexité pour réaliser des opérations avec les voiries existantes (rue du Forgeron en sens unique et la RD 306) et les potentiels accès compliqués qui ne permettent pas une densification aussi importante sur cette zone, et une partie de la zone UA modifiée en zone UB le long de la RD 306 ;
- Créer un emplacement réservé sur une parcelle pour réaliser un parking relais ;
- Ajout d'espaces verts à préserver ;
- Modifier certains points du règlement (modifications de l'emprise au sol, des ratios de stationnement, des modalités de calcul du Coefficient de Biotope et de la règle de mixité sociale, rectifications d'erreurs matérielles et une adaptation rédactionnelle sur le PADD, adapter ou corriger certains points du règlement pour une meilleure compréhension et éviter les divergences...).

Le dossier n'a pas été soumis à étude environnementale.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête à feuillets non mobiles, pour recevoir les observations, sera tenu à la disposition du public à la mairie de Saint Bonnet de Mure, 34 avenue de l'Hôtel de Ville, 69720 SAINT BONNET DE MURE aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

- Matins : Lundi au Vendredi de 8h à 12h,
- Après-midi : Lundi de 13h30 à 19h,
Mardi, Mercredi et Jeudi de 13h30 à 17h30,
Vendredi de 13h30 à 16h30.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels de réception du public ou sur un site internet spécialement créé et les contributions pourront être apposées :

- Sur le registre dématérialisé sécurisé accessible à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5011>

- Sur un registre d'enquête « papier » ouvert à cet effet à la mairie de Saint Bonnet de Mure,

- Par courriel à l'adresse spécifique suivante :

enquete-publique-5011@registre-dematerialise.fr

et les contributions seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

- Par courrier adressé à Monsieur le commissaire-enquêteur, en Mairie, 34 avenue de l'Hôtel de Ville 69720 SAINT BONNET DE MURE,

Ce dossier sera également accessible depuis un lien créé sur le site internet de la commune <https://www.saintbonnetdemure.com>

Un accès gratuit au dossier sera également possible, pendant les heures d'ouverture au public, à partir d'un poste informatique à l'accueil de la mairie.

Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes :

Mardi 12 décembre 2023 de 9h à 12h,
Mercredi 20 décembre 2023 de 14h à 17h30,
Lundi 08 janvier 2024 de 15h30 à 19h.

Une pièce d'identité pourra être demandée lors des permanences.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront à la disposition du public pour une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Préfecture du Rhône, en mairie aux jours et heures d'ouverture de la mairie et sur le site internet de la mairie : <https://www.saintbonnetdemure.com>